

Les adultes handicapés accueillis dans des établissements médico-sociaux (FAM, MAS et Foyer de vie)

La Creuse

Les données présentées dans cette fiche concernent les adultes handicapés accueillis en foyer de vie/occupationnel, FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé) et MAS (Maison d'Accueil Spécialisée). Ont également été intégrés, les adultes accueillis en foyer polyvalent ou en établissement expérimental dont le type d'intervention est « activité occupationnelle » ou « accueil médicalisé ». Les 8 établissements du département entrant dans ces critères ont répondu à l'enquête ES-Handicap – 2014 d'où sont issus les résultats présentés. La part de la population décrite est de 97%.

Par ailleurs, certaines structures ayant participé à l'enquête ES n'ont pas renseigné toutes les caractéristiques des personnes qu'elles accompagnent. Aussi, les effectifs et pourcentages indiqués portent uniquement sur les personnes dont les caractéristiques sont décrites.

L'offre par modalités d'accueil

Tableau 1 : Répartition des capacités d'accueil par catégorie d'établissement et type de place installées

	Foyer de vie/occupationnel	FAM	MAS	Total
Internat	110	48	178	336
Accueil de jour	3	0	4	7
Accueil temporaire	3	0	2	5
Total	116	48	184	348
Taux d'équipement ¹	2,1‰	0,9‰	3,4‰	6,4‰

Source : FINESS – Exploitation CREAI Aquitaine

Sur l'ensemble de la Creuse, le taux d'équipement est de 6,4 places pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans. Un tiers de ces places sont installées en foyer occupationnel ou foyer de vie.

L'accueil se fait quasi-exclusivement en internat (97% de la totalité des places en Creuse).

¹ Taux d'équipement pour 1000 personnes entre 20-59 ans.

Typologie des adultes handicapés

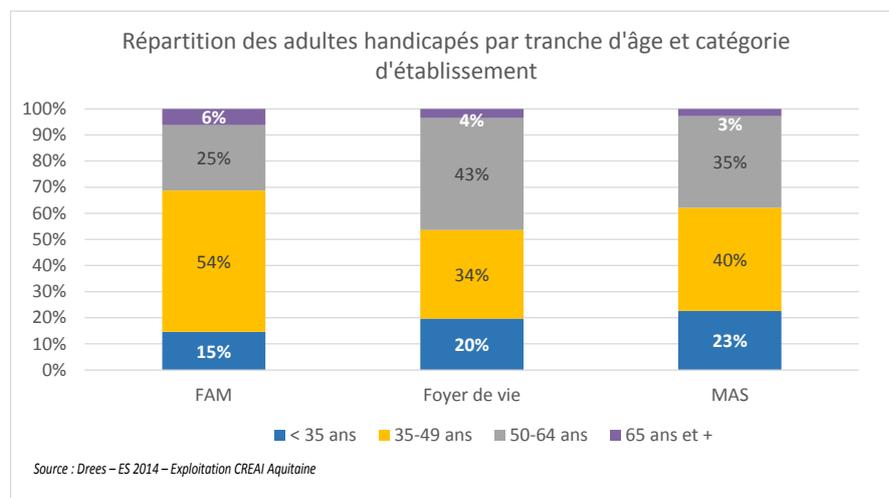
Tableau 2 : Répartition des adultes handicapés accueillis par catégorie d'établissement

FAM	48
Foyer de vie	112
MAS	177
Total	337

En 2014, sur l'ensemble de la Creuse, 337 personnes sont accueillies en structure d'hébergement pour adultes handicapés, la moitié d'entre elles sont accueillies en MAS.

Source : Drees – ES 2014 – Exploitation CREAI Aquitaine

Structure par âge des adultes handicapés, par catégorie d'établissement



Les foyers de vie accueillent les adultes handicapés les plus âgés du département : 47% d'entre eux ont 50 ans et plus. A l'inverse, les MAS ont la plus grande part d'adultes handicapés de moins de 35 ans (23%). Globalement, 40% des personnes handicapées accueillies sont âgées de 50 ans et plus.

Les hommes sont majoritaires : 56% (soit 187 hommes) contre 44% de femmes (149).

Pathologie, déficience et incapacités

Principales pathologies connues

Tableau 3 : Répartition des adultes handicapés par principales pathologie connues et catégorie d'établissement²

	Psychose infantile		Autisme ou TED		Accidents périnataux		Trisomie et autres anomalies chromosomiques		Pathologie génétique		Traumatisme crânien		Psychose survenue à partir de l'adolescence	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
FAM	0	0%	17	35%	11	23%	5	10%	0	0%	0	0%	3	6%
Foyer de vie	41	37%	9	8%	12	11%	12	11%	5	4%	0	0%	4	4%
MAS	45	25%	28	16%	20	11%	18	10%	9	5%	12	7%	4	2%
Total	86	26%	54	16%	43	13%	35	10%	14	4%	12	4%	11	3%

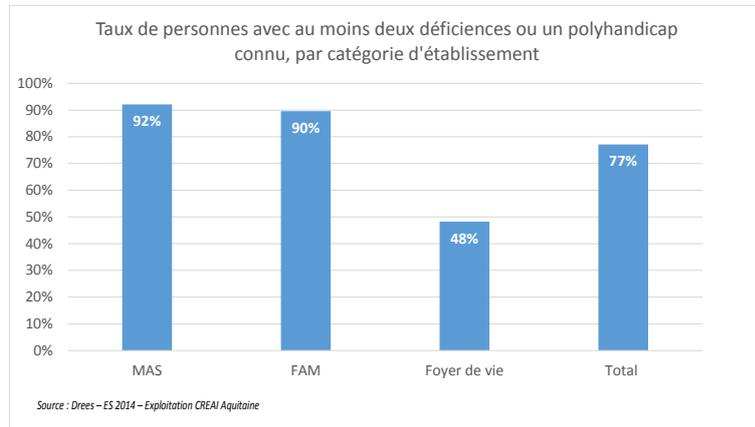
Source : Drees – ES 2014 – Exploitation CREAI Aquitaine

Sur les 337 personnes accueillies en établissement pour adultes handicapés en Creuse, 76% ont une pathologie connue. Parmi elles, 26% (86 personnes) souffrent de psychose infantile et 16% présentent des troubles autistiques.

² La nomenclature ES concernant la pathologie n'a pas pour objectif de répertorier l'ensemble des pathologies à l'origine des déficiences et incapacités mais d'en mettre certaines en exergue (autisme, trisomie, accidents périnataux etc.) qui ne recouvrent dans les faits que 50% en moyenne des personnes accueillies. Notons, par ailleurs, que dans cette nomenclature persiste le diagnostic de « psychoses infantile » qui n'est pas reconnu par la CIM10 (classification internationale des maladies) et dont l'utilisation est jugée contestable par la HAS (Haute autorité de santé).

Déficiences

Le taux d'adultes handicapés avec au moins deux déficiences connues ou un polyhandicap est de 77% (260 personnes). Ce taux atteint les 92% au sein des MAS, avec 163 personnes qui souffrent d'au moins deux déficiences ou d'un polyhandicap.

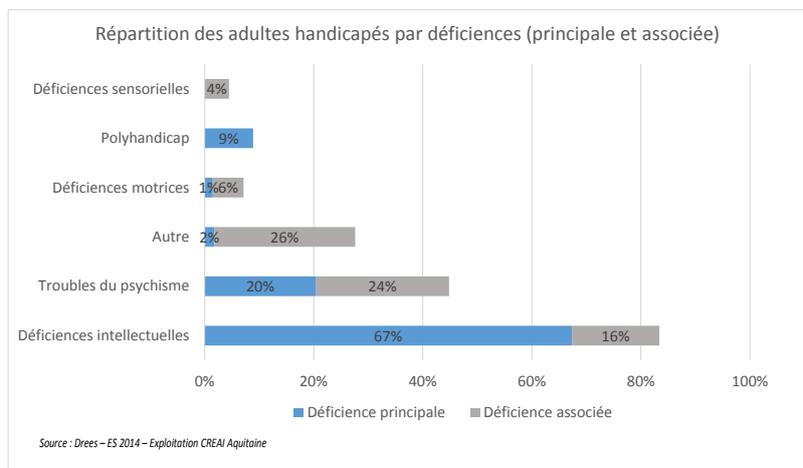


Les déficiences intellectuelles touchent plus de 80% des adultes handicapés accueillis en établissement médico-social en Creuse ; pour 15% (49 personnes), ces déficiences sont liées à un retard mental profond et sévère. Les troubles du psychisme touchent 44%

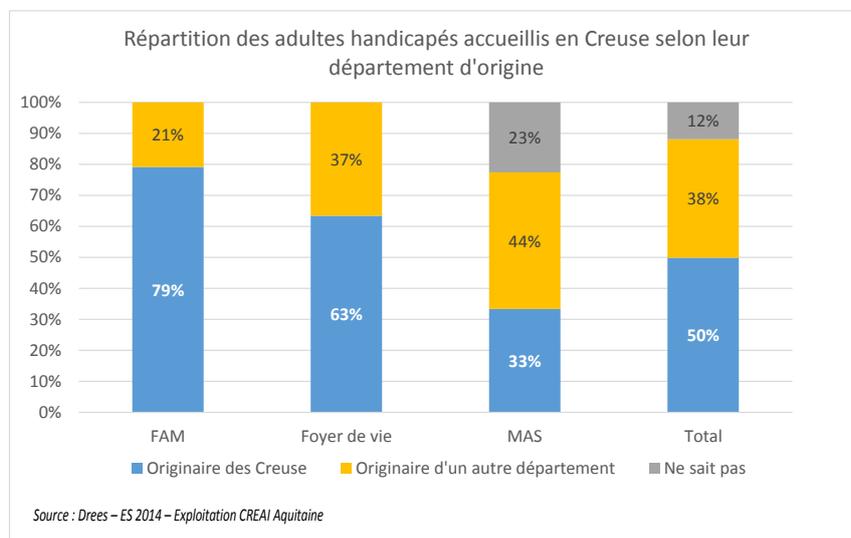
des adultes handicapés, avec 36% des troubles en rapport avec des troubles psychiatriques graves.

Les flux dans l'espace

Sur les 337 adultes handicapés accueillis au sein des établissements de Creuse, 168 en sont originaires et 129 sont originaires d'un autre département. Cependant, pour 40 adultes handicapés, l'origine départementale n'est pas connue. Les MAS sont les établissements qui accueillent le plus de résidents



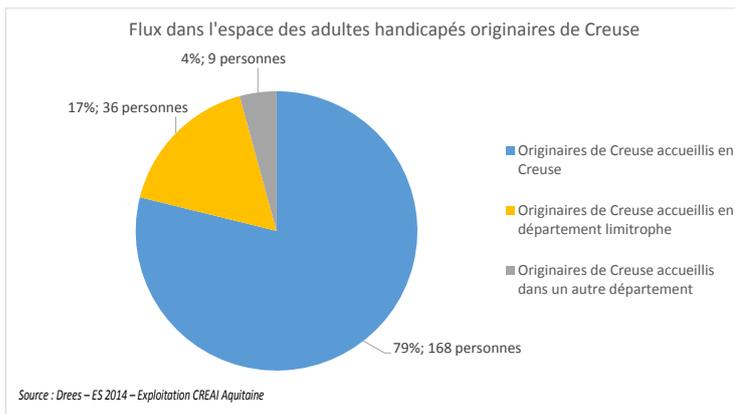
originaires d'un autre département (44%).



Les adultes handicapés originaires de Creuse accueillis hors département d'origine

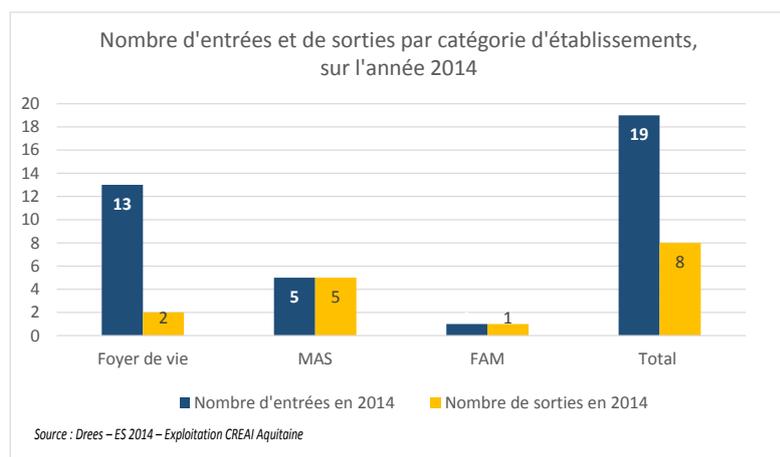
La majorité (79%) des adultes handicapés originaires de Creuse est accueillie dans un établissement de ce département.

Ceux qui ont dû quitter leur département d'origine sont le plus souvent accueillis dans un département limitrophe à la Creuse (17%).



Les flux dans le temps

Les entrées et sorties de l'année 2014



En 2014, 19 adultes handicapés sont entrés en établissement médico-social en Creuse, dont 13 personnes en foyer de vie. Sur cette même année, 8 adultes handicapés sont sortis d'établissement. Ces flux sont équilibrés en MAS et en FAM.



Le tableau 1 sur la répartition des capacités d'accueil par catégorie d'établissement et type de places installées est issu du fichier FINESS. Il s'agit donc ici du nombre de places installées qui ne correspond pas nécessairement au nombre de personnes accueillies.